



Délégués du Personnel

Réunion du 17 novembre 2016

Périmètre 27 – 76

Avant-propos : La Direction Régionale, en violation totale et assumée du Code du Travail, a dans un premier temps refusé de répondre aux réclamations de certaines Organisations Syndicales sous des prétextes relevant du Délit d'entrave (fait d'entraver ou de porter atteinte aux prérogatives d'une instance représentative du personnel et/ou à son fonctionnement) : 48 h pour traiter ces questions n'étaient pas suffisantes pour la DR (pourtant délai légal prévu dans le code du travail). Refusant de cautionner cela, le SNU a quitté l'instance suivi peu de temps après par la CGT. Et consciente qu'elle avait été trop loin, la direction a finalement répondu par écrit aux questions écartées au départ.

Missions des agents en CAE

Dans certaines agences de Seine Maritime, les agents en CAE sont amenés à prendre en charge l'accueil physique l'après-midi et d'autres l'accueil téléphonique ! Lorsque nous alertons sur ces pratiques, la Direction Régionale répond avec flegme que cela ne la gêne pas outre mesure car « *l'accueil téléphonique peut faire partie des activités d'appui administratif* », pour l'accueil physique, la réponse hors sujet relève de la provocation.

Nous rappellerons aux prochaines questions DP, que les agents CAE ne sont pas des employés subalternes et que les activités qui leurs sont confiées ne doivent en AUCUN cas relever « d'activités à forte technicité et/ou de contact direct avec les demandeurs d'emploi ou les entreprises (entretiens professionnels, entretiens de liquidation de dossiers, accueil, 3949, suivi de portefeuille...) ». Réf. à la note « PE_RH_2011_87 » de la DGA Ressources Humaines

Congés Paternité

Depuis plusieurs mois, FO, la CGT et le SNU dénoncent le non-respect de la CCN des modalités des congés paternité. En effet, notre DR décide de passer outre en appliquant 11 jours de congés calendaires alors que la convention collective prévoit 10 jours ouvrés (soit 14 jours calendaires).

Nous vous invitons à en échanger en agence et nous faire remonter tous les cas concernés.

Nos réunions DP ont-elles un sens ?

Depuis de nombreux mois, cette instance n'est qu'une chambre de lecture. En effet, la DR prépare ses réponses écrites qui seront lues par une personne « désignée » (qui n'a aucun pouvoir décisionnel) et 6 jours plus tard les réponses écrites sont publiées sur l'intranet. Quid des échanges ? Pourquoi siéger une demi-journée par mois dans ces conditions ? Quel est l'intérêt ? Nous nous questionnons et questionnons l'ensemble des organisations syndicales qui siègent à cette instance :

Allons-nous encore longtemps « subir » le mépris affiché de la direction, où allons-nous enfin agir collectivement pour réaliser les missions que nos collègues nous ont confiées ?

La prochaine réunion est programmée le 13 DECEMBRE 2016.

Merci de nous faire parvenir vos réclamations pour le

05 DECEMBRE 2016 au plus tard.

Vos Délégués Syndicaux SNU Pôle emploi FSU (27-76) :

BOISSY Nicolas – KAPKINER Stanislas